

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le dix-neuf mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Étaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Yvon PERROT, Christophe REFFIENNA.

Absents excusés : _____

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Fan LAVOISÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Fan LAVOISÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

1- Délibération portant approbation du compte financier unique

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi des finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°42/2023 du 24/11/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2023 de la commune ;

Vu le compte financier unique de la commune ;

Considérant que le compte financier unique met en évidence des information clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2023 de la commune d'Aunay sous Crécy et donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2-Affectation des résultats 2023 – Budget Principal Commune

Le comité municipal, réuni sous la présidence de M. RIVIERE Jacques,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023

- Un excédent pour la section d'investissement de 58 700,88 €
- Un excédent pour la section de fonctionnement de 22 287,23 €

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

Affectation au budget primitif 2024 de la section d'investissement reporté pour un montant de 58 700,88 € au compte 001 en recette.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation au budget primitif 2024 de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 22 287,23 € au compte 002 en recette.

Après avoir délibéré le conseil municipal
Adopte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

3-Adoption du budget primitif

M. RIVIERE Jacques, Maire d'Aunay-sous-Crécy, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2024 du budget principal de la commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes 509 337,10 €
- Section d'investissement : Dépenses et Recettes 146 105,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif communal 2024 tel que présenté

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE le budget primitif 2024 du budget principal de la commune d'Aunay-sous-Crécy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement

4-Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition nécessaire suite à la dissolution du SICSPAD et pour le bon fonctionnement de la commune.

- Taxe Foncière bâtie : 44,28 %
- Taxe Foncière non bâtie : 40,12 %
- Taxe d'habitation : 17,08%

Le conseil municipal après avoir délibéré : 10 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Approuve, l'augmentation des taux d'imposition.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le conseil charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5-Subventions municipales aux associations communales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire,

Vu le code général des collectivités locales

Vu les propositions de la municipalité, dans le cadre du budget primitif 2024

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative locale au travers de l'aide financière de la commune,

FIXE Pour 2024 la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local suivants :

Association	Montant subvention 2024
ASLAC	315 €
Coopérative scolaire	675 €
ADASASC	414 €
Fonds d'aide aux jeunes	207 €
AVIEL	45 €
AEAC	414 €
Prévention routière	67 €
SPDA	90 €

Comité des fêtes	3 150 €
Amis des pêcheurs d'Aunay	72 €
CAUE	72 €
Fondation du patrimoine	55 €
Faites du sport	135 €
FSL	60 €
Association des Maires	350 €
Tréon Loisirs	322 €
Ludomia	135 €
Total	6 578 €

Il sera demandé aux associations, pour qu'elle puisse bénéficier de cette subvention, le bilan financier.

Le conseil municipal, a voté à l'unanimité 11 voix pour et 1 abstention.

2-INFORMATIONS GENERALES : Monsieur le Maire

- Travaux de la canalisation d'eau vers les hameaux (Le Printemps et Villiers) : Publication de l'appel d'offre semaine 13, commission en fin Mai et démarrage des travaux courant juin.
- Monsieur Le Maire informe, suite aux demandes du dernier conseil, que des contrôles de gendarmerie ont eu lieu.

3-QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Anthony TORNIL : Un rendez-vous a été fixé le 28 mars à la maison associative avec l'ensemble des associations pour demander de l'aide pour faire les peintures, le carrelage et l'aménagement de la cuisine. Le samedi 06 avril à 9h travaux de ponçage et nettoyage.
- Monsieur Stéphane BRÛLARD : A constaté que les portes de l'armoire de la fibre son toujours ouvertes.
- Monsieur José PEREIRA : Signale qu'un camion stationne dans la Grande Rue depuis 3 semaines.
- Monsieur LE GALL DU TERTRE : A remarqué des marquages au sol, Monsieur le Maire répond que se sont des repères de compteur d'eau pour l'Agglo.
- Madame Fan LAVOISÉ : Informe le conseil municipal de la mise en place de l'application Berger Levrault pour la gestion des inscriptions pour la restauration scolaire par les parents d'élèves à compte de la rentrée 2024/2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 21H45
Prochaine réunion le 24/05/2024



Commune d'Aunay-sous-Crécy
Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement Dreux
Canton Dreux Sud

Séance du Conseil du 03 Avril 2024

Nombre de conseillers : 12

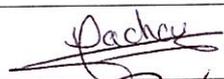
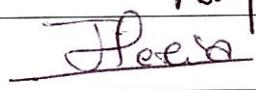
Présents : 12

Absents : 0

Pouvoir : 0

Ordre du jour de la séance

- Approbation du compte financier unique
- Approbation du compte de résultat 2023
- Approbation du budget primitif 2024
- Vote des taux d'imposition

Nom	Fonction	Emargement
RIVIERE Jacques	Maire	
LAVOISÉ Fan	1 ^{er} adjoint	
TORNIL Anthony	2 ^{ème} adjoint	
COURCIER Corinne	3 ^{ème} adjoint	
BRULARD Stéphane	Conseiller	
MARAND Béatrice	Conseiller	
MACHARES Carole	Conseiller	
LEGALLOIS Mélodie	Conseiller	
LE GALL DU TERTRE Ronan	Conseiller	
PEREIRA José	Conseiller	
PERROT Yvon	Conseiller	
REFFIENNA Christophe	Conseiller	